

Paris, le 6 octobre 2017

**LES PARENTS CORRESPONDANTS DE CLASSE
DANS LE SECONDAIRE**

Dans chaque classe, les parents-correspondants représentent et animent le groupe de parents de la classe. Ils agissent en liaison étroite avec l'APEL et l'équipe éducative.

LEUR RÔLE

Le rôle à tenir demande de la disponibilité, de l'écoute et une grande discrétion.

Les correspondants de classe doivent essentiellement chercher à susciter puis entretenir, dans la classe, un climat de confiance entre parents, enseignants, éducateurs et élèves, sans oublier les autres membres du personnel de l'établissement. Ainsi se construit une vie de classe.

*** Informer**

Les correspondants sont un rouage essentiel de l'APEL :

- ils transmettent à tous les parents de leur classe les informations de l'APEL,
- ils remontent au conseil de l'APEL les éventuels retours, remarques, questions des parents,
- **ils doivent faire part au conseil de l'APEL de tous problèmes pouvant survenir dans la classe qui entraîne une intervention de leur part.**

Le parent correspondant se fait l'écho des familles en remontant au cours du conseil de classe les ressentis généraux tels que :

- Ambiance générale,
- Relation avec les enseignants,
- Jeunes en difficulté, etc...

*** Soutenir-Aider**

- l'APEL, lors des interventions dans l'établissement tel que les APEL'Bar, l'accueil des nouveaux parents lors des journées portes ouvertes, ou pour toute autre manifestation organisée par le conseil de l'APEL, en fonction de ses disponibilités,
- l'établissement et les enseignants dans le but d'échanges et de compréhension, en associant les parents aux efforts pédagogiques réalisés par le corps enseignant.

*** Assister aux Conseils de classe :**

On y étudie le comportement général de la classe puis le travail fourni par chaque enfant. Les questions concernant les élèves en difficulté sont abordées en amont du conseil de classe avec les familles concernées. Le conseil de classe formalise les décisions prise en accord avec les familles.

La confidentialité est de rigueur

Conseil pour les parents en conseil de classe :

- Se présenter au Directeur (Mr Poly ou Mr Guerra) et au professeur principal, signalant que vous assisterez au conseil, et leur demandant s'il y a des informations qu'ils veulent vous transmettre au préalable.
- Les parents-correspondants sont invités à **assister** au conseil de classe, et non à y participer activement. Pendant le déroulement du conseil, les parents-correspondants ne sont pas sensés intervenir, sauf pour apporter des informations qu'un parent aurait souhaité transmettre au conseil sur son enfant.

Le conseil de classe n'est pas le lieu pour commenter ou poser des questions sur la pédagogie ou le déroulement d'un cours.

- A la suite du conseil, le parent-correspondant rédige un compte rendu, résumé rédigé de manière objective, rapportant le sentiment général des professeur sur l'ensemble classe (un modèle de compte rendu vus sera envoyé pour vous aider). Ce compte rendu est à transmettre à MM Poly ou Guerra, ainsi qu'au professeur principal, en mettant en copie l'APEL **Aucun compte rendu n'est transmis aux parents directement par le parent correspondant.**

**Au moment où le cas de son propre enfant est évoqué,
le parent-correspondant est invité à quitter la salle momentanément.**

**Les parents-correspondants ne doivent en aucun cas relater aux parents
ce qui s'est dit en particulier sur un élève.**

ECUEILS A EVITER

- Il ne doit, en aucun cas, chercher des avantages personnels ou une attention particulière au profit de son propre enfant, risquant de perdre toute crédibilité auprès des enseignants et des parents qu'il représente.
- Il ne doit pas empêcher le contact direct entre parents et enseignants, qui demeure irremplaçable, et il se doit de faciliter les liens.
- **La discrétion du parent-correspondant, ainsi que la confidentialité des informations restent essentielles.** Il demeure efficace dans la recherche d'une meilleure participation de tous, au profit des enfants de la classe.

Par classe, le conseil de l'APEL préconise, dans la mesure du possible, deux correspondants. Deux réunions annuelles des correspondants de classe ont lieu au sein de l'établissement. Elles sont organisées à l'initiative de l'APEL, avec la participation de la Direction.

Cette mission est à la portée de tous.

Souhaitant que vous nous rejoindrez très prochainement et dans l'attente de la **première réunion des parents-correspondants prévue le 17 octobre**, réunion obligatoire pour valider votre candidature, nous sommes à votre disposition pour toute information.

Bien cordialement,

La Présidente de l'APEL
Myriam PIRAUX
apellamadone@yahoo.fr